

Plages fermées après ruissellements : Eau et Rivières attaque l'État

● Eau et Rivières de Bretagne dépose plainte contre l'État pour non-respect de la directive européenne sur les eaux de baignades. L'association ne dénonce pas la fermeture des plages qu'elle trouve justifiée afin de garantir la sécurité et la santé des usagers mais critique le manque de volonté d'identifier et de faire cesser les sources polluantes.

« **Il ne pleut pas des bactéries** »

L'Association pour la promotion et la protection de la Côte des Légendes (APPCL), Avenir et environnement en pays d'Iroise (AEPI) et Eau & Rivières de Bretagne (ERB) observent que les fermetures de plages sont corrélées au paramètre pluviométrique. « Or, il ne pleut pas des bactéries et la pluie en pays d'Iroise n'est pas une situation que l'on peut qualifier d'"anormale". La pluie qui tombe parfois en abondance en Bretagne est tout sauf accidentelle », rappelle

le juriste d'Eau et Rivières de Bretagne.

« On se cache derrière ces ruissellements sans chercher les causes effectives de la pollution ». C'est dans ce sens que l'État français n'appliquerait pas ce qui lui est demandé au niveau européen. Les associations regrettent également que les analyses de qualité de l'eau ne soient pas prises en compte durant ces épisodes qui entraînent la fermeture ponctuelle des plages.

L'exemple de Penfoul à Landunvez

« C'est une manière de fermer les yeux sur les éléments polluants et de ne pas s'attaquer à leurs sources », appuie Briec Le Roch, chargé de mission juridique de l'association. Un peu comme si ce rideau de pluie effaçait les responsabilités et entraînait des conséquences parfaitement décorréées des sources polluantes.

« La réglementation européenne impose pourtant des mesures de gestion afin de réduire et éliminer les sources de pollution. La mesure principale actuellement mise en œuvre sur le terrain est la fermeture préventive des plages, sans action pour résorber les causes de pollution. Les collectivités en charge de la gestion des eaux de baignade ne sont pas armées pour obliger les activités polluantes à limiter les aspersions de bactéries fécales en amont des sites de baignade ».

L'association renvoie clairement la responsabilité à l'État pour tenter d'agir sur les sources polluantes, en amont des plages, en citant celle « très fréquentée de Penfoul, à Landunvez (29), fermée 36 % du temps de la période estivale, entre 2015 et 2017 ». Des plages et des municipalités qui subissent en bout de ligne, dans l'incapacité de modifier le cours des choses.